

M. PAWLEY: Oui, sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

M. CHATTERTON: Je sais que le montant disponible en vertu de la Loi sur le crédit agricole a été augmenté récemment, mais que faites-vous si vous constatez qu'un ancien combattant veut rembourser le ministère afin de pouvoir obtenir un prêt plus considérable conformément à la Loi sur le crédit agricole?

M. PAWLEY: Nous n'avons pas eu connaissance que certains anciens combattants veuillent rembourser pour cette raison. Il est à noter, par ailleurs, que dans un échantillonnage des prêts effectués en juin dans deux régions, environ cinq à sept pour cent des anciens combattants ont obtenu un prêt de \$40,000. Vous pouvez en conclure que, du point de vue monétaire, la grosseur de la somme ne semble pas offrir d'attrait particulier.

M. CHATTERTON: Évidemment, ces personnes sont déjà établies. Il est à supposer, si le gouvernement jugeait que les cultivateurs ont besoin d'un crédit allant jusqu'à \$55,000, que les cultivateurs établis en vertu de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants ne nécessiteraient pas un crédit plus considérable.

M. PAWLEY: Je n'ai pas dit cela. Je crois que plusieurs de nos cultivateurs ont besoin d'une plus grande solvabilité.

M. CHATTERTON: Advenant qu'un de ces cultivateurs vienne vous trouver et vous dise: «Je veux rembourser le prêt que j'ai obtenu grâce à la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants afin de payer mes créances agricoles», lui diriez-vous de s'en aller?

M. PAWLEY: Je lui dirais sans doute que, le ministre ayant donné à entendre que certaines modifications pourraient être apportées, il aurait probablement avantage à attendre s'il pouvait se le permettre.

M. CHATTERTON: Voilà une réponse judicieuse.

M. MACRAE: Ma question porte sur les effectifs. Au tableau «B», le nombre total des employés au ministère des Affaires des anciens combattants est de 651. A la page 511 des prévisions budgétaires, l'effectif est de 795. Peut-on en conclure, monsieur Pawley, que votre ministère fonctionne avec un manque de 144 à son effectif?

M. PAWLEY: En fait, l'effectif actuel du ministère est de 674.

M. MACRAE: Il est de 795 à la page 511, au bas de la deuxième colonne des prévisions budgétaires pour 1963-1964.

M. PAWLEY: Ce chiffre représente l'effectif officiel au moment où ces prévisions ont été établies. L'effectif présentement constitué est de 674, et nous avons un nombre réel de 651 employés.

M. MACRAE: Je remarque une légère diminution de 14 entre 1962-1963 et 1963-1964. Prévoit-on que cette baisse légère se répètera chaque année?

M. PAWLEY: Oui, c'est ce que nous prévoyons. A mesure que la somme de travail diminue et que les membres du personnel atteignent l'âge de la retraite ou nous quittent pour un autre emploi, nous n'avons pas l'intention de pourvoir aux postes vacants à moins que nous ne le jugions nécessaire. Si c'est nécessaire, toutefois, nous prendrons les dispositions pour combler ces vacances.

M. MACRAE: En d'autres termes, vous ne suppléerez pas aux postes superflus.

M. CHATTERTON: Dans quelle proportion votre personnel itinérant s'occupe-t-il à la fois de construction et des petites propriétés?